

Le responsable d'unité

Le responsable d'unité est un des acteurs essentiels de la transmission du projet de l'association, en conformité avec les principes éducatifs et les règles de fonctionnement.



Ses responsabilités

Le responsable d'unité (RU) contractualise son engagement avec le responsable de groupe. Le statut de stagiaire confère les mêmes droits et prérogatives.

- Organisation et réalisation du projet pédagogique de l'unité.
- Direction de l'équipe pédagogique de la branche pendant l'année.
- Coordination de l'unité (groupe d'enfants d'une branche) dans les activités d'années (réunions, sorties, week-ends, mini-camps de quatre nuits maximum).
- Garant de la sécurité physique et morale des enfants et des jeunes.
- Participation au fonctionnement démocratique du groupe local.
- Acteur de sa formation.

Les limites d'exercice

- L'effectif d'enfants et de jeunes placés sous la responsabilité du responsable d'unité est limité à 50 participants.
- Le titre de responsable d'unité ne donne pas droit à diriger un camp.

Compétences à acquérir

Le titulaire du titre de responsable d'unité Scoutisme Français dispose des compétences minimum définies par le référentiel du Scoutisme Français. Il est capable de :

- Garantir la mise en œuvre du projet éducatif et de la vie collective.
- Garantir l'élaboration, la mise en pratique

SON RÔLE

- Le responsable d'unité assure la préparation, l'organisation, la réalisation et l'évaluation du projet pédagogique dont il a la responsabilité.
- Le responsable d'unité accompagne, dans leur progression, les enfants et les jeunes engagés dans la vie de l'unité.
- Le responsable d'unité accompagne, dans leur formation et leur engagement, les responsables d'animation de l'unité.



et l'évaluation du projet pédagogique d'année.

- Garantir la sécurité physique et le bien-être des enfants et des jeunes.
- Organiser et coordonner la mise en œuvre de la vie quotidienne.
- Animer et coordonner une équipe d'animation.
- Communiquer (parents, environnement...).
- Gérer les domaines administratif et financier de l'unité en lien avec le responsable local de l'association.
- Prendre du recul sur soi et son action.

Conditions

- Être âgé de 18 ans.
- Être titulaire du certificat d'aptitudes aux fonctions d'« Animateur Scoutisme Français » ou d'une expérience ouvrant droit à équivalence.

La nomination dans la fonction est prononcée par le responsable régional sur proposition du responsable de groupe pour une durée d'un an. Ce dernier contractualise l'engagement du responsable d'unité à travers la présentation de sa fonction et du parcours de formation.

Un module approfondissement par branche aura lieu à la Maison des Éclés de Noisy les 8 et 9 février 2014.



Formation des RU en janvier/novembre 2012.

Parcours de formation

- Engagement dans la fonction et dans le parcours de formation.
- Expérience d'animation en camp de scoutisme.
- Formation initiale (voir informations ci-dessous).
- Coordination des activités d'année de l'unité (8 journées minimum).
- Organisation et réalisation d'un projet pédagogique.
- Formation complémentaire.
- Entretien d'évaluation à partir du référentiel de compétences.

Le groupe local est fortement associé au dispositif d'accompagnement et de formation. Il a la responsabilité de l'entrée en fonction, de la mise en œuvre du projet pédagogique et de l'évaluation des compétences du responsable d'unité.

À l'issue du parcours de formation, la certification RUSF est délivrée par l'échelon régional.

La formation initiale :

À vivre en région, territoire ou au national sous forme de sessions ou modules.

Le contenu permet de :

- Connaître et comprendre les missions du RU, prendre en charge sa propre formation.
- Élaborer un projet d'année de l'unité.
- Comprendre, prendre en compte et respecter les impératifs réglementaires.
- Organiser le fonctionnement pédagogique et organisationnel de l'unité
- Communiquer avec les participants, les familles et le groupe local.
- Parcourir les outils pédagogiques au service du projet.

La formation complémentaire :

Elle est organisée sous forme de week-end ou modules dans le cadre des Tremplins camps.

La formation continue

- Actions de formation de responsabilité régionale.
- Projets pédagogiques de responsabilité régionale (camps régionaux, rassemblements...).
- Engagement dans la fonction de responsable de camp ou de formateur.

Validation d'acquis

La demande de reconnaissance des compétences et expériences permet la délivrance du certificat RUSF à des personnes n'ayant pas suivi la formation initiale. La certification est délivrée par l'échelon régional.

Conditions minimum :

- Justifier d'au moins deux expériences de direction des activités d'année au cours des trois dernières années.
 - Répondre favorablement aux compétences requises et évaluées en entretien.
- L'obtention peut être conditionnée par la participation à un camp ou à une année d'activité.

Temps à consacrer

Le temps à consacrer est lié au fonctionnement du groupe local et au projet pédagogique mis en œuvre dans l'unité. Voici quelques repères généraux :

- Formation : 6 à 8 jours
- Réunions du groupe : 1 conseil de groupe par mois
- Congrès régional : 2 jours par an
- Réunions de préparation des activités : 1 ou 2 par mois
- Direction des activités : 1 ou 2 journées par mois
- Participation au camp d'été : 2 à 3 semaines

AGENDA

Rentrée

- Participer à un week-end de formation initiale.
- Bâtir un projet pédagogique d'année.

Deuxième trimestre

- Participer à un module de formation complémentaire.

Troisième trimestre

- Évaluation du projet pédagogique d'année. Perspectives.
- Participer à la construction du projet pédagogique du camp d'été.